

GECT Alzette Belval  
390 rue du Laboratoire  
F-57390 Audun-le-Tiche  
Tél. 03 72 60 18 40



**MARCHE PUBLIC DE SERVICES**

**PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES**

*Articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique*

Création et exploitation d'une Recyclerie vélo transfrontalière (2 ans)

**Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

## 1. Préambule

Le territoire du GECT Alzette Belval<sup>1</sup> est un territoire qui poursuit sa transition vers une mobilité plus cyclable. Pour encourager la croissance de la pratique du vélo sur son territoire, le GECT Alzette Belval a bâti une stratégie sur le développement de 3 piliers : INFRASTRUCTURE, CULTURE et SERVICE.

L'infrastructure correspond au soutien à la planification, la construction et l'amélioration du réseau viaire cyclable sur le territoire. Le GECT Alzette Belval a ainsi bénéficié d'une étude de cyclabilité sur son territoire dont les travaux sont un guide de référence pour tout projet cyclable envisagé. Par ailleurs, le GECT Alzette Belval a piloté la création de la première piste cyclable transfrontalière du territoire : ABACTIV reliant notamment Belval à Micheville et pilote depuis 2025 le projet ICSBOR, pour réaliser une piste cyclable transfrontalière reliant les communes de Boulange (F) à Rumelange (L).

Le second pilier correspond au développement d'une culture vélo chez les habitants du territoire, afin d'augmenter le « réflexe vélo » dans les habitudes quotidiennes, en particulier pour les déplacements de courte distance. Cela passe par le développement de campagnes de promotion du vélo, le développement de guides (entretien ou itinéraires locaux) ou enfin la proposition d'un programme « savoir rouler » pour les écoles du territoire.

Enfin les services correspondent au développement d'un écosystème de services indispensables aux cyclistes. En effet, à l'instar de l'automobile ou du ferroviaire, la pratique cyclable quotidienne nécessite des services propres allant de l'entretien du matériel, au renouvellement de flotte, ou l'achat de pièces ou de vêtements appropriés.

C'est l'articulation de ces 3 piliers qui crée un véritable écosystème propre au vélo. L'infrastructure peut spontanément créer des cyclistes, mais c'est seulement en la combinant aux deux autres sphères que les nouvelles pratiques de déplacement décarboné s'inscriront dans le temps.

## 2. Objet de l'appel d'offres

Pour renforcer le volet serviciel, le GECT Alzette Belval souhaite initier la mise en place d'une recyclerie vélo à l'échelle d'Alzette Belval sur une durée de 24 mois entre 2025 et 2027.

Compte tenu du financement du projet par le programme AVELO3 de l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) française, les missions de récupération et de revente de vélos devront porter sur le territoire d'Alzette Belval mais plus spécifiquement être organisées, à minima, sur une ou plusieurs communes françaises à raison d'une présence de 2.5 à 4 jours par semaine.

## 3. Contenu de la mission

Cette recyclerie aura pour but de mobiliser la « flotte dormante de vélos » sur le territoire et de trouver de nouvelles utilisations à ces vélos via la réparation ou/et le recyclage. L'objectif fixé est la récupération, la restauration et la revente de 700 vélos en 2 années.

Le GECT Alzette Belval recherche un prestataire à même de déployer une recyclerie vélos / atelier vélo sur Alzette Belval pendant 24 mois incluant les tâches suivantes :

---

<sup>1</sup>Audun-le-Tiche (F), Aumetz (F), Boulange (F), Esch-sur-Alzette (L), Mondercange (L), Ottange-Nondkeil (F), Rédange (F), Rumelange (L), Russange (F), Sanem (L), Schifflange (L), Thil (F), et Villerupt (F).

1. Récupération : le prestataire devra récupérer des vélos « dormants » ou en mauvais état sur le territoire. Compte tenu du financement de l'ADEME, le candidat devra assurer une présence renforcée sur le versant français pour ce volet.
2. Réparation : le prestataire devra remettre en état et en conformité les vélos au regard des normes cyclables françaises et luxembourgeoises (et leur immatriculation, le cas échéant).
3. Revente : le prestataire gèrera la revente des vélos réparés au standard réglementaire français et luxembourgeois ainsi que des pièces détachées le cas échéant. La revente devra être régulière et couvrir les deux versants du groupement. Compte tenu du financement de l'ADEME, le candidat devra assurer une présence renforcée sur le versant français pour ce volet.

Les vélos qui seront déposés à la recyclerie en vue de leur réemploi, réutilisation ou démantèlement deviennent la propriété de la recyclerie qui est autorisée à les vendre. Le GECT Alzette Belval sera attentif à ce que les prix de revente restent accessibles à tous.

Le GECT Alzette Belval laisse libre choix au prestataire sur les modalités retenues pour le pilotage d'une telle recyclerie (sous réserve d'un déploiement sur le territoire français de la recyclerie capable de faire du dépôt/vente entre 2.5 et 4j par semaine). Le choix devra néanmoins être argumenté dans l'offre faite par le prestataire. Il est tout à fait possible de ne pas avoir une mise en œuvre linéaire de la charge par exemple si la phase de démarrage nécessite davantage de ressources.

Les efforts du prestataire sur l'action de récupération devront être concentrés sur le territoire du GECT Alzette Belval, tant sur son versant français (8 communes de la CCPHVA) que sur son versant luxembourgeois (5 communes).

La communication autour du projet sera entièrement réalisée par le GECT Alzette Belval sur la base d'une stratégie co-construite avec le prestataire. Il est attendu du prestataire la mise en avant du projet via ses propres réseaux sociaux dans le cadre du projet.

#### **4. Localisation, équipements et outillages**

Le prestataire devra expliquer précisément comment il prévoit de s'organiser territorialement sur les deux versants. De plus, il lui reviendra de se doter de l'ensemble des équipements et matériel nécessaires à l'activité. Ces moyens devront être adaptés au projet et à son calendrier.

Le GECT Alzette Belval facilitera les contacts avec les communes françaises et luxembourgeoises pour l'organisation d'actions de collecte ou de reventes en différents lieux (lieu pérenne ou tournant) voire la mise à disposition de locaux.

#### **5. Suivi de l'activité**

L'exploitant devra impérativement mettre en place un dispositif de suivi tous les deux mois des flux entrants et sortants de vélos et accessoires cyclables avec à minima le détail :

- des produits récupérés avec une qualification de leur état
- des travaux de réparation réalisés
- des reventes.

De plus un rapport semestriel sur le fonctionnement de la recyclerie vélo sera rendu. La langue de travail et de livraison des documents est le français. Les documents seront, le cas échéant, amendables après les échanges.

## 6. Respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur

En conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'exploitant s'engage à :

- respecter le code du travail en vigueur et notamment les règles d'hygiène et de sécurité ;
- respecter les réglementations idoines lors des ventes ponctuelles ou permanentes selon le schéma proposé par le candidat (ERP par exemple) ;
- contracter les assurances garantissant les dommages aux biens et les responsabilités civiles liées aux activités ;
- respecter et mettre en œuvre les réglementations fiscales, juridiques et financières et les formalités administratives nécessaires en vue de la prestation de services ou de vente dans un pays différent de celui du siège du prestataire (libre prestation de services, TVA, détachement, imposition des bénéficiaires...).

## 7. Pilotage de la mission

Le pilotage de la mission sera assuré par le GECT Alzette Belval. Les interlocuteurs quotidiens du prestataire seront la directrice du GECT Alzette Belval, Mme Dorothee HABAY-LÊ, ainsi que le chargé de mission mobilité du GECT Alzette Belval.

## 8. Calendrier prévisionnel

Le GECT Alzette Belval attend que le prestataire s'applique à tenir le planning suivant :

- Date de remise des offres : 10.10.2025 à 12h,
- Ouverture de la recyclerie : courant du 4e trimestre 2025

## 9. Contenu de l'offre

L'offre devra avoir le contenu suivant :

- Une proposition technique concernant la mise en œuvre des 3 activités décrites aux points 2 et 3 (récupération, réparation, revente). Elle détaillera les objectifs poursuivis en termes de cohorte de vélo remis sur le marché et les modalités de mises en œuvre notamment en matière de :
  - o moyens humains consacrés, en précisant les profils de poste des personnes, les tâches affectées et les ETP dédiés ;
  - o mise en œuvre pratique pour la récupération (lieu permanent avec horaires d'accueil, campagnes mobiles, ...) ;
  - o mise en œuvre pour la préparation au réemploi ou à la réutilisation notamment les niveaux de valorisation proposés et les types de réparations possibles ;
  - o mise en œuvre de la vente de vélo ou des accessoires recyclables (lieu permanent avec horaires d'accueil, campagnes mobiles, ...)
  - o évacuation et le traitement des matériaux non recyclables ;
  - o méthodologie pour procéder au recueil et à l'analyse des données (analyse par catégorie de produits, par flux, ...).
- Le candidat doit préciser la date d'ouverture envisagée
- Le candidat doit présenter ses expériences en lien avec le projet
- Un rapport d'activité ou un portfolio de projets similaires déjà réalisés
- Une proposition financière détaillée
- L'acte d'engagement ainsi que la décomposition du prix global forfaitaire

- Les CCTP et CCAP signés valant acceptation

## 10. Critères d'attribution

L'offre sera appréciée sur 100 points en fonction des critères suivants :

- Valeur technique : 35 pts

La valeur technique de l'offre sera jugée à partir des éléments fournis et notamment du mémoire technique. Le mémoire technique devra notamment respecter les prescriptions décrites au cahier des clauses techniques particulières.

La notation sera effectuée à partir des sous critères adaptés à l'objet du marché. Les sous-critères porteront sur les éléments suivants :

- 25 points pour la mise en œuvre pratique pour la récupération (lieu permanent avec horaires d'accueil, campagnes mobiles, ...), la préparation au réemploi ou à la réutilisation et la mise en œuvre de la vente de vélo ou des accessoires recyclables (lieu permanent avec horaires d'accueil, campagnes mobiles, ...)
- 5 points pour les moyens humains consacrés, en précisant les profils de poste des personnes, les tâches affectées et les ETP dédiés ;
- 5 points pour la méthodologie pour procéder au recueil et à l'analyse des données (analyse par catégorie de produits, par flux, ...).

- Montant de l'offre : 30 pts (maximum 82 000 € HT)

Le prix sera évalué sur la DPGF, la formule retenue pour attribuer une note à l'offre financière est la suivante :

Note sur 30 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 30.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le BPU ou dans la simulation financière seront rectifiées, et pour jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

- Références : 10 pts
- Délais de mise en service de la recyclerie : 15 pts
- Connaissance de l'environnement économique local en la matière : 10 pts